



## Information – Qualité de l'eau

### Qualité de l'eau potable en 2023 – Commune de Chevroux, réseau de distribution.

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douches accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

#### Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient en totalité de l'association régionale ABV.

#### Traitement

L'eau distribuée n'est pas traitée par le distributeur communal.

#### Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte deux prélèvements par année effectués par le service des eaux.

#### Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

#### Paramètres physico-chimiques

Le distributeur surveille dans le cadre de son autocontrôle l'évolution de divers paramètres. Aucun d'eux ne dépassent les limites autorisées pour les campagnes de cette année.

En l'état actuel de la législation, aucun micropolluant ne dépasse la norme. Des traces de pesticides sont mesurées, mais restent dans la limite habituelle. Seul L'Atrazine a montré des résultats anormaux, les analyses ont été refaites et cette deuxième mesure correspond aux valeurs annoncées par le producteur de l'eau (ABV).

**Dureté totale :** 15°f, soit une eau douce

<b>Température moyenne</b>	12 °C
<b>Calcium</b>	49 mg/l
<b>Magnésium</b>	6 mg/l
<b>Sodium</b>	4 mg/l
<b>Aluminium</b>	*1 µg/l

<b>pH</b>	7.3
<b>Chlorures</b>	12 mg/l
<b>Nitrates</b>	5 mg/l
<b>Sulfates</b>	12 mg/l
<b>Arsenic</b>	*0.3 µg/l

na : non analysé

\* valeur annoncée par le producteur de l'eau (ABV)

#### Remarques :

Le contrôle de printemps a été effectué le 17 avril et celui d'automne le 20 novembre.

Les rapports d'analyses de l'association régionale sont disponibles sur le site :

[www.a-b-v.ch/technique/qualite-de-leau](http://www.a-b-v.ch/technique/qualite-de-leau)

#### Informations utiles

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter le n° 026 667 10 05 ou notre Vice-Syndic – M. Christian Bonny au 079 517 57 58.

En cas de problèmes, fuites ou accidents, vous pouvez vous adresser à l'administration communale au n° précité ou, en dehors des heures de bureau, à la voirie au 079 315 89 02.